Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260730-2026_55-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre d'absents : 5
Procuration : 1
Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 20/07/2026

SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le **trente juillet** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, GOUBIN Xavier, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, GILET Philippe, BELOEIL Joël, PECHARD Marinelle, LE TIEC Michel, LEVRIER Isabelle.

Étaient absents : GOUBIN Xavier, PECHARD Marinelle, TRÉGUIER Cécile, JULIEN Sandra, CRESCENCE Cyndia.

Procurations :
- Madame PECHARD Marinelle donne procuration à Monsieur JULIEN Jean-Noël.

Secrétaire de séance : CARRÉ Cédric.

2026-55-ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE-RENTRÉE 2026

Madame le Maire rappelle que l'Etat a autorisé les communes à arrêter les TAP et à revenir à une semaine de 4 jours. Elle ajoute que la semaine scolaire est toujours fixée à 4,5 jours et que les communes doivent demander une dérogation pour une organisation sur 4 jours.

Le conseil municipal du 25 juillet 2023 avait délibéré dans ce sens et une dérogation avait été accordée pour trois ans. Il convient aujourd'hui de renouveler cette demande. De plus que, le conseil d'école, réunit le 30 juin 2026, a voté le maintien du rythme de 4 jours d'école au sein du RPI Saint-Mayeux/Plussulien pour l'année scolaire 2026/2027 et que le service du transport scolaire Saint-Mayeux/Plussulien est favorable à ce maintien.

Après en avoir délibéré, **Le conseil municipal** :

- **SE DÉCLARE FAVORABLE** au maintien de la semaine à 4 jours d'école à la rentrée 2026-2027.

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260730-2026_55-DE

- **AUTORISE** le Maire à demander un renouvellement de dérogation.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

